

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2017

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 28
représentés : 6
pour : 34
abstentions : 0
contre : 0

**OBJET : Fixation des tarifs d'occupation de locaux et du
domaine public pour les tournages de films**

L'An deux mille dix-sept, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt et un février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaients présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoint : ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

JL. DELERIN	à	J-M. DURAND
V. RADAORISOA	à	F. GAGNARD
S. CROCI	à	C. BIGRET
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
A. SOMMIER	à	D. BEKIARI
G. MERGY	à	P. BUCHET

Absents : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques et notamment ses articles L2122-1 à L2122-4, et L2125-1 à L2125-6,

Considérant la nécessité d'établir une grille tarifaire pour les autorisations de tournage de films,

Vu le budget communal,
Vu l'avis de la Commission,
Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 09/03/2017
Reçu en préfecture le 09/03/2017
Affiché le 09/03/2017
ID : 092-219200326-20170227-DEL170227_12-DE

Article 1 : d'autoriser le Maire à fixer les tarifs d'occupation de locaux et du domaine public pour les tournages de films :

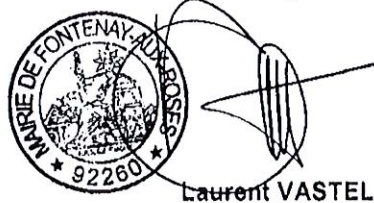
Tarifs	Tarif en € TTC
Espace centre-ville (par journée d'occupation de tournage)	1200,00 €
Espace centre-ville (par journée d'occupation de préparation et finition)	600,00 €
Permission de voirie (par journée d'occupation)	400,00 €
Stationnement cantine (par journée d'occupation)	100,00 €
Stationnement véhicules (par journée d'occupation)	
VL	20,00 €
PL	40,00 €
Semi-remorque	50,00 €
Remorque et containers	70,00 €

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 09/03/17
Publication/Affichage du 09/03/17 au 09/05/17
Pour le Maire par délégation
P/Le Directeur Général des Services
L'agent autorisé